

Campus de Kemptville POLITIQUE OPÉRATIONNELLE	
Objet : Politique d'annulation pour les locations d'espaces à court terme (contrats de licence)	N° de politique : F12
Objectif(s) de la politique : <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'équité et la prévisibilité des coûts pour les membres de la communauté en cas d'annulation de la location d'un espace événementiel à court terme. • Veiller à ce que les salles de réunion et autres espaces événementiels à court terme (intérieurs et extérieurs) soient disponibles à la location dans la mesure du possible, et que d'autres personnes puissent accéder aux espaces de location lorsqu'ils ne sont pas utilisés. • Permettre la planification des horaires du personnel des installations (y compris le personnel d'entretien). • Veiller à ce que les coûts de transaction du campus soient couverts en cas d'annulation par les utilisateurs potentiels de l'espace. 	Date d'approbation : 2 février 2024
	Dates d'examen et de révision :
S'applique aux locataires et aux membres de la communauté qui ont loué une salle ou un espace événementiel (intérieur ou extérieur) à l'heure, à la journée ou à la semaine.	Approuvé par : la direction générale

Le campus de Kemptville met certains espaces (salles de réunion, gymnase, terrains extérieurs, etc.) en location à court terme (à l'heure, à la journée ou à la semaine) à la disposition des locataires à long terme et d'autres membres de la communauté. Le paiement est dû en totalité par VEF ou par chèque au moment de la réservation.

Énoncé de politique

Le campus de Kemptville traitera les utilisateurs communautaires des espaces locatifs de manière équitable et transparente, et répondra aux demandes de réservation et d'annulations dans l'ordre où elles sont reçues, tout en veillant à ce que les horaires du personnel puissent être planifiés (ainsi que les quarts de travail annulés, si nécessaire) avec un préavis adéquat. Le Campus s'efforce de couvrir ses frais administratifs dans le cas de demandes d'annulation et de report. Le Campus s'efforce également de couvrir ses frais de personnel lorsque les réservations de location sont annulées à la dernière minute pour des raisons dépendant des utilisateurs du Campus.

Réservations sans paiement

Les places réservées sont conservées **pendant une semaine** lors d'une réservation par téléphone ou par courriel, ou jusqu'à la veille de la réservation si celle-ci a été effectuée moins d'une semaine à l'avance. Si le paiement n'est pas effectué à ce moment-là, l'espace

sera libéré.

Dispositions en matière de préavis

Dans des circonstances normales, **un préavis écrit de deux (2) semaines** est requis pour annuler ou reporter une réservation d'espace. Un **remboursement intégral, moins des frais de transaction**, sera effectué si le préavis est de deux semaines. Les frais de transaction seront réduits de 50 % à condition que la personne ou l'organisation choisisse de réserver à nouveau un espace équivalent dans un délai de six mois.

Les réservations peuvent être annulées par courriel à info@kemptvillecampus.ca ou par téléphone au **613-258-8336, poste 1**. Les avis d'annulation doivent inclure le nom de la personne ou de l'organisation qui a effectué la réservation, l'espace ou la salle réservée, les dates et heures de la réservation qui est annulée, et si une nouvelle date est demandée.

Pour les annulations de dernière minute (moins de 24 heures à l'avance), les utilisateurs du campus doivent appeler le numéro de téléphone portable indiqué dans leur contrat de licence (location). Si personne ne peut être joint, veuillez appeler la réception du campus au **613-258-8336, poste 1, et laisser un message indiquant votre nom, le type d'événement, la date, l'heure et la raison de l'annulation.**

Événements météorologiques extrêmes et autres annulations d'urgence

Sous réserve d'un préavis de **vingt-quatre heures**, le Campus accordera un crédit complet pour une réservation ultérieure (sans frais de transaction) en cas de report de réservation dû à des événements indépendants de la volonté de la personne ou de l'organisation qui a effectué la réservation. Les raisons valables d'un report sans frais sont les suivantes :

- Directives de santé publique (p. ex., fermetures de lieux de travail liées à des pandémies)
- Épidémie générale ou localisée d'une infection transmissible
- Phénomènes météorologiques extrêmes, y compris les avertissements météorologiques pour le lendemain
- Grèves et lock-out

Crédit pour les locataires à long terme

Les locataires du campus (ceux qui louent au mois ou depuis longtemps) n'auront pas à payer de frais de changement s'ils réservent à nouveau un espace équivalent dans un délai de six mois.

Lignes directrices pour la mise en œuvre

Les locations d'une durée inférieure à 8 heures seront facturées selon le tarif « Location à l'heure ». Toutes les locations d'une durée de 8 heures ou plus, ou s'étendant sur plusieurs jours ou semaines, seront facturées selon le tarif « location à la journée / à la semaine ».

Les frais de transaction pour réservations annulées sont actuellement de :

	Location à l'heure	Location à la journée / à la semaine
Frais de changement (report) <ul style="list-style-type: none"> - <i>Si une autre date est choisie au moment de l'annulation, le coût de la location annulée sera automatiquement appliqué à la nouvelle location plus des frais de transaction.</i> 	Frais de transaction de 10 \$	Frais de transaction de 20 \$
Frais d'annulation (avec un préavis de 2 semaines) <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les annulations effectuées avec un préavis d'au moins 2 semaines avant la date prévue de l'événement donneront lieu à un remboursement intégral, déduction faite des frais de transaction appropriés.</i> 	Remboursement intégral, moins des frais de transaction de 20 \$	Remboursement intégral, moins des frais de transaction de 40 \$

Frais d'annulation (moins de 2 semaines de préavis)	Aucun remboursement	Aucun remboursement
--	------------------------	------------------------

Le personnel du Campus veillera à ce que les tarifs actualisés et la présente politique soient communiqués sur le site Web du Campus, sur la fiche d'information relative aux locations de courte durée, et directement à toutes les personnes effectuant des réservations.